



CHAUDRONNIER

Description du métier

- Fabrique, construit, assemble, monte, démolit et entretient toute une gamme de vaisseaux, de réservoirs, de tours, de chaudières et d'appareils de levage, ainsi que des charpentes, des appareils et des accessoires auxiliaires fabriqués en acier, en fibre de verre et en d'autres matières;
- Applique des procédés de gréage, de boulonnage, d'oxycoupage, de soudage et aussi d'assemblage de matériaux composites.

Accès aux chantiers de construction

- Présenter à la CCQ un relevé des apprentissages attestant la réussite du DEP en chaudronnerie ainsi qu'une garantie d'emploi d'une durée d'au moins 150 heures d'un employeur inscrit à la CCQ. Cette mesure permet d'obtenir le certificat de compétence apprenti du métier.

Régime d'apprentissage

- Avoir effectué les trois périodes d'apprentissage de 2 000 heures chacune (6 000 heures d'apprentissage au total), afin d'être admis à l'examen de qualification provinciale dont la réussite mène à l'obtention du certificat de compétence compagnon du métier.

Habilités et intérêts

- Acquérir de bonnes connaissances liées aux propriétés physiques de l'acier, à l'application des procédés de soudage, au montage et au démontage d'échafaudages, à la lecture de plans et de devis, aux mathématiques et à la géométrie;
- Avoir une bonne condition physique (être en mesure de travailler dans des positions inconfortables) et une bonne dextérité manuelle;
- Être capable de déplacer des objets lourds et de travailler en hauteur;
- Être minutieux;
- Respecter les règles de santé et de sécurité du travail;
- Pouvoir se déplacer en région éloignée.

FORMATION

Programme d'études :

Diplôme d'études professionnelles – Chaudronnerie (5165)

Durée de la formation :

1 290 heures

Préalables scolaires :

Catégorie 1*

* La description des préalables scolaires pour tous les métiers et occupations de cette brochure apparaît à la page 76.

MÉTIER

Salaire annuel moyen

Apprenti*	39 671 \$
Compagnon**	54 800 \$
Compagnon travaillant au moins 500 heures	67 809 \$
Proportion***	77 %

* Salaire moyen des diplômés admis en 2009, pour les 12 mois suivant leur admission.
 ** Salaire moyen en 2010 des compagnons ayant rapporté au moins une heure de travail.
 *** Proportion des compagnons de ce métier ayant cumulé au moins 500 heures en 2010. Ne comprend pas les gains qui peuvent être faits pour des travaux non assujettis aux conventions collectives de la construction.

Salaire horaire d'après les conventions collectives

	Industriel, institutionnel et commercial	Génie civil et voirie	Résidentiel léger
Apprenti			
1 ^{re} période	20,41 \$	20,45 \$	19,15 \$
2 ^e période	23,81 \$	23,86 \$	22,34 \$
3 ^e période	28,91 \$	28,98 \$	27,12 \$
Compagnon	34,01 \$	34,09 \$	31,91 \$

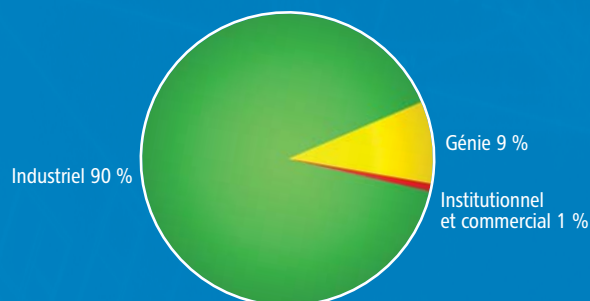
Salaire en mai 2011.

Intégration au marché du travail

	Moyenne annuelle 2005-2009	2010
Nouveaux admis par la CCQ	21	29
Taux de placement des diplômés*	83,2 %	81,8 %

* Source : Enquête *La Relance au secondaire en formation professionnelle*, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec. Notez que l'enquête est réalisée en mars, un mois où l'activité dans l'industrie de la construction n'est pas à son maximum.

Volume de travail par secteur



Salariés actifs en 2010

Abitibi-Témiscamingue	21
Bas-Saint-Laurent-Gaspésie	103
Côte-Nord	20
Estrie	39
Île de Montréal	62
Laval-Laurentides-Lanaudière	124
Mauricie-Bois-Francs	89
Montérégie	107
Outaouais	5
Québec	80
Saguenay-Lac-Saint-Jean	104
Extérieur et Baie-James	11
Total	765

Nombre de femmes actives dans le métier

5

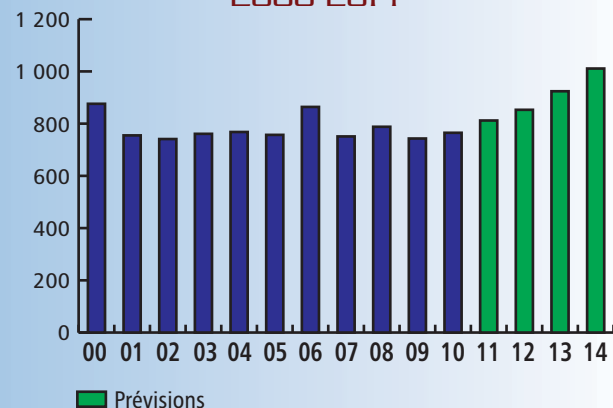
Mobilité des salariés

Proportion de salariés appelés à se déplacer d'une région à l'autre* :

Chaudronnier	63 %
Ensemble des métiers et occupations	18 %

* Exclut les déplacements entre les régions de la Montérégie, de l'île de Montréal et de Laval-Laurentides-Lanaudière.

Nombre de salariés actifs 2000-2014



Âge de la main-d'œuvre en 2010

	Âge moyen	- de 30 ans	30-54 ans	55 ans et +	Nombre total de salariés
Apprenti	27	77 %	22 %	1 %	111
Compagnon	48	9 %	58 %	33 %	654
Total des chaudronniers	45	18 %	53 %	29 %	765
Ensemble des métiers et occupations	39	30 %	57 %	13 %	152 740

PERSPECTIVES D'EMPLOI

- Il s'agit d'un des métiers les plus mobiles de l'industrie de la construction. Près des deux tiers des travailleurs sont appelés à travailler à l'extérieur de leur région de domicile. L'industrie compte 67 entrepreneurs en construction qui embauchent des chaudronniers. L'employeur le plus important effectuée à lui seul plus du tiers de l'activité en chaudronnerie;
- L'emploi a augmenté légèrement, en 2010, pour s'établir à 765 chaudronniers actifs. Le secteur industriel génère presque la totalité de l'activité pour ces travailleurs, et celui-ci verra son volume de travail augmenter notablement, grâce à des projets liés à l'industrie de l'aluminium ainsi qu'à l'industrie minière;
- En 2010, 29 apprentis ont été admis dans l'industrie, et tous étaient diplômés. Il s'agit d'un nombre supérieur à la moyenne observée au cours des dernières années. Les nouveaux finissants se dénichent un emploi facilement, après leur formation. Pour sa première année de travail, un apprenti touche un salaire annuel moyen de près de 39 700 \$. Plus des trois quarts des compagnons travaillent au moins 500 heures par année, ce qui leur permet de gagner parmi les salaires annuels moyens les plus élevés, soit 67 800 \$;
- Malgré un bassin très élevé de travailleurs actuellement disponibles, les besoins de main-d'œuvre devraient être plutôt élevés, au cours des années à venir, en raison d'une très forte hausse de la demande prévue sur les chantiers de construction.



FORMATION OFFERTE

dans l'établissement public suivant :

- CF des métiers de l'acier (Montréal)

